Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 6 (1893-1897)

Artikel: Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle : informations du correspondant bernois (1793-1798)

Autor: Folletête, Casimir

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555406

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

dans l'Evêché de Bâle

Informations du Correspondant bernois

(1793-1798)

L'histoire de la Révolution française s'est enrichie, à notre époque surtout, d'un grand nombre de publications. qui ont ouvert des aperçus nouveaux, fait connaître d'intéressantes particularités oubliées ou inconnues, rectifié quantité de faits considérés jusqu'alors comme définitivement acquis, et mis en un relief nouveau les événements et les acteurs de cette grande époque. A l'occasion du Centenaire de la Révolution, que de brochures, de mémoires, de notes de famille, de souvenirs et de papiers oubliés sont venus apporter leur contingent de renseignements inédits ! Nous avons vu en Suisse pareil mouvement, en de moindres proportions sans doute, à propos du Centenaire de la Révolution helvétique de 1798 Les notices ci-après, faisant partie du service de renseignements établi par le gouvernement bernois, dès que la Révolution de France s'approchant des frontières helvétiques eut envahi l'Evêché de Bâle, de manière à confiner au territoire de la Prévôté de Moutier et à l'Erguel, provisoirement couverts par la Neutralité suisse, seront lues avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire jurassienne.

Le gouvernement de Leurs Excellences suivait d'un œil attentif les événements qui se déroulaient dans l'Evêché. Déjà en février 1791, lors des premiers symptômes

d'agitation à Porrentruy, le Conseil secret avait envoyé, concuremment avec Soleure et Bâle, une délégation qui devait s'efforcer d'apaiser les mécontents, en servant d'intermédiaire entre le souverain et ses sujets. Un instant, il fut question d'une occupation de l'Evêché par des troupes suisses. Le Conseil intime du prince-évêque se décida de préférence pour l'occupation de Porrentruy par les troupes impériales. Neuf jours après l'arrivée des Autrichiens, la délégation bernoise quitta Porrentruy le 28 mars, sans avoir pu calmer les esprits surexcités.

L'occupation impériale permit au Prince de Roggenbach de réunir l'assemblée des Etats, à laquelle les Prévôtois furent pressés d'envoyer leurs députés. Sur les conseils de Leurs Excellences de Berne, protecteurs du Pays depuis le 15e siècle, l'assemblée de la Prévôté refusa de participer à l'assemblée des Etats de l'Evêché, tout en déclarant vouloir s'en tenir aux anciennes franchises, et continuer avec le gouvernement du prince-évêque, les rapports antérieurs.

Les Autrichiens remplacés par les Français à la fin d'avril 1792, la position de la Prévôté de Moutier-Grandval resta la même. Soutenus, appuyés et encouragés par Berne, les Prévôtois firent comprendre aux généraux et aux commissaires français, que leur pays ne faisant point partie de l'Empire germanique, ne pouvait pas être occupé ensuite de la déclaration de guerre de la France à l'Empereur, et ce d'autant moins, qu'à raison de sa combourgeoisie avec Berne il faisait partie intégrante du Corps helvétique et était à ce titre, au bénéfice de la neutralité suisse.

La déposition du prince-évêque par le général de Biron à la fin d'octobre 1792, remit tout en question. L'assemblée nationale de la Rauracie tenta d'obtenir l'assentiment de la Prévôté de Moutier. Berne intervint de nouveau, et mit tout en œuvre pour préserver ses anciens clients de la contagion révolutionnaire. Quand la troisième assemblée rauracienne vota, par ordre du général français, son annexion à la grande République, les chefs militaires redoublèrent d'efforts pour faire comprendre la Prévôté dans le nouveau département du Mont-Terrible. Leurs tentatives échouèrent encore devant la résistance des populations prévôtoises, peu empressées d'échanger la paix et la tranquillité dont elles jouissaient sous la protection de

Berne et de la neutralité suisse, contre les agitations et les convulsions du nouvel ordre de choses en France.

Il est très remarquable de devoir constater à cette occasion, que la diplomatie bernoise très habilement conduite, appuyée par l'autorité de l'ambassadeur français Barthélemy, parvint à faire impression sur le Comité de Salut public, et à convaincre Robespierre lui-même que l'annexion des parties de l'Evêché de Bâle qui avaient des relations de combourgeoisie avec les cantons suisses, n'était pas dans l'intérêt de la République française. Le directoire du département du Mont-Terrible, ne comprenant rien à une pareille politique, multipliait ses instances, et faisait jouer tous les ressorts, pour faire décréter à Paris l'adjonction de la Prévôté de Moutier et de l'Erguel à un département, dont la circonscription trop faible en regard de la moyenne de l'étendue territoriale des autres départements, faisait craindre continuellement un remaniement aux dépens de l'intégrité de la Rauracie. Rengguer et l'évêque de Paris Gobel, s'épuisaient en requêtes, en représentations et en mémoires, pour pousser le Comité de Salut public à réunir au Mont-Terrible tous les territoires qui avaient constitué les possessions territoriales de l'Eglise de Bâle. Le supplice de l'évêque de Paris (avril 1794) et la disgrâce de son neveu, n'arrêtèrent pas ce mouvement, qui poussait tout naturellement les administrateurs du Mont-Terrible à s'arrondir aux dépens du prince-évêque de Bâle fugitif, ou si l'on veut, aux dépens même du Corps helvétique. Ils avaient des intelligences dans les pays qu'ils considéraient comme devant logiquement et politiquement accroître l'importance du nouveau département. En Erguel surtout, où le Conseil de Régence que le prince-évêque avait établi à Perles, n'avait guère qu'une autorité purement nominale, et où régnait une sorte d'anarchie que ne parvenaient point à dominer les admonestations de Berne et les objurgations de la Diète helvétique, le parti français était plein d'audace, et ses relations avec les Jacobins de Paris et de la Rauracie n'étaient un mystère pour personne.

Dans cette situation, il était pour le Conseil secret de Berne, de la plus haute importance d'être continuellement et exactement informé de tout ce qui se passait aux frontières du Mont-Terrible, et même de la situation intérieure

du département. Qu'on se reporte par la pensée à l'époque où la République française levait quatorze armées, pour faire face à l'Europe coalisée contre elle. Personne ne croyait que la France affaiblie par la formidable insurrection royaliste en Vendée, sortirait victorieuse d'une lutte pareille. Si la France avait momentanément besoin de la neutralité du Corps helvétique pour couvrir une notable partie de sa frontière de l'Est, de nouveaux événements pouvaient amener au pouvoir des hommes qui s'inspireraient d'autres idées, et croiraient de l'intérêt de la Révolution de détruire les républiques aristocratiques de la Suisse.

A Berne, le Conseil secret ne se faisait aucune illusion sur la possibilité d'une éventualité pareille, d'autant plus que certains symptômes significatifs s'étaient produits dans le pays de Vaud, qui laissaient clairement entrevoir la main des Jacobins français dans l'agitation qui gagnait de proche en proche en Suisse. D'un jour à l'autre, la situation pouvait devenir périlleuse. Des conflits de frontière, la question des émigrés, le commerce des faux assignats, tout pouvait devenir à un moment donné, une occasion ou un prétexte de rupture. On l'a bien vu après Fructidor, quand le Directoire, débarrassé de la présence et de l'influence de Barthélemy, l'habile et sincère défenseur de l'intégrité des cantons et de l'indépendance helvétique, commença immédiatement contre la Suisse, une campagne diplomatique où la fourberie, l'astuce et la duplicité s'étalent avec un cynisme sans exemple, en attendant le moment où le rideau de mensonges se lèvera pour faire place aux exploits de la force brutale.

Berne avait alors à sa tête deux hommes d'Etat aussi remarquables par leur intelligente sagacité, que par l'élévation de leur caractère et l'autorité que leur donnaient sur leurs concitoyens et le Sénat, l'éclat de leurs talents et une vie entière d'honneur et de probité, entièrement consacrée au service de la République, Frédéric Steiger et Albert de Mülinen, revêtaient alternativement depuis quelques années la dignité d'avoyer(*). Leur correspondance

(*) Le sénateur de Mülinen était à Porrentruy, lorsqu'il fut élevé à la dignité d'avoyer de Berne. Nous trouvons dans le Journal du P. Voisard la mention suivante : « Le 3 mars, on fit cinq décharges de 12 canons, à cause de l'élection de M. de Mülinen, député de Berne, comme avoyer. »

avec l'ambassadeur Barthélemy doit être consultée (*), si l'on veut se rendre compte des difficultés incessantes résultant pour la Suisse, des conséquences de la guerre de la coalition européenne contre la République française. Elle témoigne d'une intelligence parfaite de la situation, et d'une parfaite conformité de vues avec l'ambassadeur français, qui s'était donné la tâche de réconcilier avec la France le Corps helvétique, et de renouer avec les cantons de nouvelles relations, tâche difficile, depuis le 10 août et les massacres de septembre, et qui demandait du tact avec une connaissance exacte de la politique suisse, très complexe alors, et dominée par des influences multiples et souvent contradictoires.

Avec leur expérience, et leur vue claire d'une situation compliquée qui exigeait d'une part, la plus grande vigilance, et d'autre part, une connaissance aussi complète et aussi étendue que possible des faits politiques, des mouvements de troupes qui se produisaient continuellement dans le Mont-Terrible, comme aussi de l'état de l'opinion et des bruits qui avaient cours dans les contrées de l'Evêché réunies à la France, les magistrats bernois sentirent le besoin d'organiser un service de renseignements sûrs, pour se trouver toujours en mesure de faire face aux événements. La bienveillance personnelle de l'ambassadeur Barthélemy était assurément un facteur important dans la conservation de l'autonomie et de l'indépendance de la république bernoise ; mais à cette époque où bouillonnaient les passions violentes, les hommes duraient peu. Il suffisait d'un rien pour les emporter, et les livrer à la guillotine qui décimait l'un après l'autre les partis. Le maintien à son poste de Barthélemy, homme modéré par tradition et par caractère, était déjà chose assez extraordinaire en elle-même, pour ne pas se livrer à une confiance exagérée, et se départir d'une vigilance que tout commandait, et qui était le salut de la Suisse.

Les relations d'intimité entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval constituaient bien une source importante et permanente d'informations précieuses. La correspondance du bandelier Grosjean que nous avons parcourue aux Archives de l'Etat, et que nous publierons

(*) Cette correspondance se trouve aux Archives cantonales à Berne. Voir aussi *Papiers de Barthélemy*, publiés par Kauleck, Paris 1885.

peut-être un jour; en est la preuve. A côté de cela, on crut nécessaire de donner plus d'extension aux informations politiques, surtout dans le Mont-Terrible, et le Conseil secret assigna un crédit pour ce service. Selon toute apparence, c'est le bailli de Nidau qui proposa la personne qui se chargea d'envoyer chaque semaine deux fois, des rapports sur ce qui se passait dans le Mont-Terrible. C'était un certain Bischof, probablement d'origine prévôtoise, possédant le français, et à même, par ses relations, d'être renseigné régulièrement sur tout ce qui pouvait intéresser les relations entre les populations neutres d'Erguel et de la Prévôté avec les Français du Mont-Terrible. Ses rapports, ordinairement écrits sur papier bleu, sont épars dans les volumes renfermant les « Actes du Conseil secret » aux Archives de l'Etat. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de déterminer l'époque précise où Bischof commença à renseigner le grand bailli de Watteville. On remarquera aussi quelques lacunes : çà et là, l'émissaire fait allusion à des communications qui n'existent plus dans les dossiers.

Quoiqu'il en soit, ces rapports nous paraissent constituer une source des plus intéressantes de renseignements sur la période révolutionnaire dans notre pays. Il y a bien quelques redites, et toutes les nouvelles fournies par le correspondant bernois ne sont pas de la dernière importance. Néanmoins, on trouve dans ces rapports la très vive impression de l'opinion publique dans l'ancien Evêché, et des détails attachants sur la condition faite aux populations annexées. Les rapports de l'émissaire Bischof — d'aucuns l'appelleront peut-être espion — sont malgré tout, un facteur de premier ordre dans l'appréciation des événements de la période historique de 1793 à 1798. Le lecteur n'oubliera pas qu'alors il n'y avait pas de gazettes dans le pays ; que le service des postes et messageries était à l'état rudimentaire, et qu'à raison des événements de la guerre, les communications entre les contrées du Mont-Terrible et la Suisse étaient rendues presqu'impossibles par la formalité des passeports et les nécessités politiques. Sortir du territoire français sans justification légale et sans l'autorisation spéciale des autorités, c'était s'exposer à l'accusation d'émigration : pendant la durée du régime de la Terreur, il en allait de la vie.

Dans ces conditions, le gouvernement bernois irrémédiablement suspect aux Jacobins du Mont-Terrible, devait nécessairement recourir à des moyens d'information spéciaux, s'il voulait se tenir au courant des événements, et chercher à pénétrer les intentions et les projets de voisins toujours disposés à jeter sur lui toutes les suspiscions et à le rendre odieux aux potentats de Paris.

Au début de ses informations, Bischof recevait deux écus neufs par semaine pour deux rapports. Dans une lettre du 5 octobre 1793, le grand bailli de Nidau demanda au Conseil secret s'il devait continuer à payer l'explorateur sur ce pied. Il fut répondu affirmativement par un office du 19 octobre. Plus d'un an après, le grand-bailli Wurstemberger renouvelait la même question, en faisant observer que les nouvelles de l'Evêché devenant moins importantes, on pouvait peut-être se contenter d'un rapport hebdomadaire. Le Conseil secret, par décision du 23 décembre 1794, adopta cette dernière alternative, en faisant prescrire au correspondant de numéroter ses rapports et de faire en sorte qu'ils parviennent régulièrement.

Bischof a, pendant plus de cinq années, régulièrement adressé ses rapports au Conseil secret par l'entremise du grand-bailli de Nidau, et quelquefois par d'autres intermédiaires chargés de les remettre à ce fonctionnaire. Les derniers renseignements vont jusqu'en février 1798, à la veille de l'invasion française. Le 8 février 1798, le Trésorier était autorisé à régler à Bisehof, correspondant pour le Porrentruy, cent cinquante-sept écus neufs, pour solde de ses informations (*).

En livrant ces rapports si intéressants à la publicité, nous croyons avoir contribué à éclairer une des phases les plus curieuses de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle. Si le public partage ce sentiment, ce sera pour nous un encouragement de plus à insister pour que la *Société jurassienne d'Emulation* prenne sous son patronage spécial, la publication des mémoires particuliers se rapportant à l'époque de la Révolution française. Il y a là, on n'en saurait douter, une riche mine à exploiter. Peut-être aussi cette publication pourrait-elle faire découvrir dans les papiers de nos vieilles familles, quelques notes

(*) Protocole du Conseil secret.

ou correspondances de l'époque qui viendraient combler les lacunes, et compléter la connaissance de cette époque si importante de notre histoire.

L'époque actuelle est favorable à une pareille publication. On est avide aujourd'hui de savoir d'une manière précise ce qui s'est passé avant nous. L'historien ne s'inspire plus comme autrefois de son imagination, de ses seuls sentiments, ou même encore de ses préférences. On est convaincu qu'il existe une probité de l'histoire, et on se complaît à revoir et à contrôler les jugements des écrivains antérieurs, en les passant au crible d'une impitoyable et inflexible critique. Voilà pourquoi les mémoires des acteurs, les notes, les remarques des contemporains écrits sous l'impression des événements, ont une si grande valeur et servent si puissamment à motiver les arrêts définitifs rendus par l'impartiale histoire.

Il ne faut pas demander à l'informateur du bailli de Nidau des considérations philosophiques et morales relevées, pas plus que des aperçus politiques d'une large envolée. Ce qu'on peut attendre de cet agent secret, ce sont des faits, à leur date, et revêtus de la physionomie qui leur est propre A ce titre déjà, les rapports qu'il envoyait ont une importance qui n'est pas contestable, et ils sont d'un grand secours pour la fixation chronologique des événements. Assurément, la lecture de ces communications n'est pas facile, sans la connaissance préliminaire des événements généraux et de la situation particulière du pays Néanmoins, en laissant de côté certains détails arides et beaucoup de répétitions, il se dégage de l'ensemble de ces correspondances un véritable esprit d'observation, qui sait mettre les faits sous leur jour propre, et tirer parti de circonstances insignifiantes, pour les faire rentrer dans le plan que s'est tracé le correspondant.

Nous pensons que les rapports de l'émissaire Bischof, auront devant le public la valeur de documents à consulter, pour qui voudra se faire une idée claire et complète de la situation de l'Evêché pendant la seconde phase de la Révolution.

CASIMIR FOLLETÊTE.